

États financiers de

**TENNIS CANADA –
STADE JARRY**

et rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 décembre 2020



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, Suite 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de Tennis Canada – Stade Jarry

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Tennis Canada – Stade Jarry (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2020;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

(signé) KPMG s.f.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 14 juillet 2021

TENNIS CANADA – STADE JARRY

État de la situation financière

31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	328 258 \$	272 470 \$
Débiteurs	117 164	791 040
Tranche à moins de un an des créances à long terme (note 2)	765 642	734 716
Charges payées d'avance	46 869	72 706
	<u>1 257 933</u>	<u>1 870 932</u>
Créances à long terme (note 2)	1 758 431	2 429 975
Immobilisations (note 3)	18 628 188	19 032 293
	<u>21 644 552 \$</u>	<u>23 333 200 \$</u>

Passif déficit net

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	399 174 \$	757 725 \$
Emprunts à vue (note 4)	2 498 684	2 168 810
Apports en capital reportés (note 5)	648 820	606 695
Produits reportés	44 331	88 170
	<u>3 591 009</u>	<u>3 621 400</u>
Emprunts à terme (note 4)	828 592	1 470 201
Somme à payer à un apparenté (note 6)	14 628 278	14 029 235
Apports en capital reportés (note 5)	8 608 958	9 299 905
Déficit net		
Fonds non affecté	(987 253)	(934 562)
Fonds grevé d'affectations internes	–	218 844
Fonds des immobilisations (note 8)	(5 025 032)	(4 371 823)
	<u>(6 012 285)</u>	<u>(5 087 541)</u>

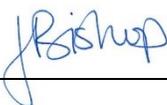
Engagements (note 10)

Événement postérieur à la date de clôture (note 11)

	<u>21 644 552 \$</u>	<u>23 333 200 \$</u>
--	----------------------	----------------------

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



, administrateur



, administrateur

TENNIS CANADA – STADE JARRY

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Produits		
Locations de terrains	809 613 \$	847 752 \$
Événements spéciaux et restauration	489 783	715 687
Restauration Omnium du Canada	(196)	3 748 675
Commandites (note 7)	280 000	366 400
Contrat de location municipal	1 700 000	1 700 000
Intérêts	78 690	108 932
Stationnement	188 901	390 343
Location	147 971	165 533
Autres produits	118 283	50 169
Amortissement des apports en capital reportés	648 822	606 695
	<u>4 461 867</u>	<u>8 700 186</u>
Charges		
Développement du tennis	1 073 597	1 200 000
Taxes scolaires et municipales	989 479	998 816
Personnel	1 033 944	1 256 834
Événements spéciaux	75 187	179 391
Restauration Omnium du Canada	14 224	3 535 716
Intérêts	78 620	108 932
Services publics	298 956	408 477
Entretien	170 544	299 664
Stationnement	70 687	22 678
Honoraires et assurances	177 674	167 366
Commercialisation	4 128	39 808
Administration	175 255	204 214
Divers	1 100	2 101
	<u>4 163 395</u>	<u>8 423 997</u>
Excédent des produits sur les charges avant l'élément sous-mentionné	298 472	276 189
Amortissement des immobilisations	1 223 216	1 169 776
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(924 744) \$</u>	<u>(893 587) \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

TENNIS CANADA – STADE JARRY

État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

				2020	2019
	Fonds non affecté	Fonds grevé d'affectations internes	Fonds des immobilisations	Total	Total
Solde de fonds à l'ouverture de l'exercice	(934 562) \$	218 844 \$	(4 371 823) \$	(5 087 541) \$	(4 193 954) \$
Insuffisance des produits sur les charges	(350 350)	–	(574 394)	(924 744)	(893 587)
Remboursements de capital/avance sur la dette à long terme, montant net	257 308	–	(257 308)	–	–
Immobilisations acquises	(819 111)	–	819 111	–	–
Recouvrement de créances à long terme	640 618	–	(640 618)	–	–
Fonds affectés aux projets d'immobilisations	218 844	(218 844)	–	–	–
Solde de fonds à la clôture de l'exercice	(987 253) \$	– \$	(5 025 032) \$	(6 012 285) \$	(5 087 541) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

TENNIS CANADA – STADE JARRY

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Insuffisance des produits sur les charges	(924 744) \$	(893 587) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	1 223 216	1 169 776
Amortissement des apports en capital reportés	(648 822)	(606 695)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	673 876	(228 316)
Créances à long terme	640 618	(441 534)
Frais payés d'avance	25 837	(51 723)
Créditeurs et charges à payer	(358 551)	312 311
Produits reportés	(43 839)	50 167
	587 591	(689 601)
Activités de financement		
Remboursements des emprunts à terme et à vue	(640 684)	(611 712)
Produit de l'emprunt à vue	328 949	1 528 099
Somme à payer à un apparenté	599 043	1 292 380
	287 308	2 208 767
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(819 111)	(2 441 870)
Apport en capital reporté reçu	–	1 053 180
	(819 111)	(1 388 690)
Augmentation de la trésorerie	55 788	130 476
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	272 470	141 994
Trésorerie à la clôture de l'exercice	328 258 \$	272 470 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

TENNIS CANADA – STADE JARRY

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2020

Tennis Canada – Stade Jarry (l'« entité ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 14 décembre 1994 et a été prorogée sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 12 août 2014. À titre d'organisme sans but lucratif, l'entité est exemptée de l'impôt sur le revenu. L'entité exploite le Centre de tennis du parc Jarry (le « centre de tennis ») à Montréal, au Québec.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables sont décrites ci-après :

a) Mode de présentation

L'entité applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés comme il est indiqué ci-après.

i) Fonds non affecté

Le fonds non affecté correspond aux activités générales de l'entité.

ii) Grevé d'affectations internes

Le fonds grevé d'affectations internes actuel tient compte des projets d'immobilisations prévus en 2020 et devant être achevés en 2021, et qui seront classés de nouveau dans le fonds non affecté de l'exercice en cours.

iii) Fonds des immobilisations

Le fonds des immobilisations correspond aux apports reçus, aux montants payés et au financement relatifs aux immobilisations. Le fonds est également assorti d'une obligation de réserve comme il est décrit à la note 8.

TENNIS CANADA – STADE JARRY

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Comptabilisation des produits

L'entité applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Les produits sont comptabilisés de la façon suivante :

- i) produits tirés des contrats de location-exploitation – selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location;
- ii) location de terrains – durant la période de la location;
- iii) événements spéciaux, stationnement et concessions – durant la période de la location ou lorsque les modalités du contrat sont satisfaites;
- iv) subventions gouvernementales et commandites de construction – sur la période d'amortissement des immobilisations connexes.

Les apports relatifs à l'utilisation de terrains pour une période déterminée sont inscrits à la valeur nominale dans les états financiers.

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'entité détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'entité ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou le montant que l'entité s'attend à obtenir de l'exercice de son droit à tout bien affecté en garantie. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

TENNIS CANADA – STADE JARRY

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les intérêts supplémentaires courus au cours de l'étape de construction sont inclus dans le coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, sauf pour ce qui est du centre et stade de tennis, pour lequel l'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs, de la façon qui suit :

Centre et stade de tennis	25 ans
Matériel de restauration et mobilier, structures en tissu et installations extérieures	40 %
Affiches permanentes, clôtures et estrades	20 %
Mobilier d'intérieur, équipement sportif et systèmes de sécurité et de téléphonie	15 % à 20 %
Matériel informatique	33 %
Véhicules à moteur	25 %

Lorsqu'un actif ou une partie d'un actif ne contribue plus à la capacité de prestation de services de l'entité, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

e) Apports en capital reportés

L'aide gouvernementale et les commandites de construction relatives à la construction d'installations sont reportées lorsqu'elles sont reçues et elles sont comptabilisées à titre de produits sur la même période que l'amortissement des immobilisations connexes.

f) Apparentés

Les opérations entre apparentés sont évaluées à leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et convenue par les parties. Les montants liés à un apparenté ne portent pas intérêt et sont exigibles sur demande, à moins d'indication contraire.

TENNIS CANADA – STADE JARRY

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

1. Principales méthodes comptables (suite)

g) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers de même que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Créances à long terme

Les créances à long terme sont composées de certains montants d'aide gouvernementale obtenus de la province de Québec :

	2020	2019
Aide gouvernementale – Province de Québec (2013)	1 470 893 \$	2 111 511 \$
Aide gouvernementale – projet de courts (2019)	1 053 180	1 053 180
	2 524 073	3 164 691
Moins la tranche à moins de un an	765 642	734 716
Solde à la clôture de l'exercice	1 758 431 \$	2 429 975 \$

La subvention d'aide gouvernementale en 2013 se compose des trois accords présentés ci-après :

- un montant de 1 557 480 \$ portant intérêt à 4,5 % et des paiements de capital et d'intérêts seront reçus en versements annuels égaux de 196 832 \$ jusqu'en 2022;
- un montant de 3 424 000 \$ portant intérêt à 4,98 % et des paiements de capital et d'intérêts seront reçus en versements annuels égaux de 442 993 \$ jusqu'en 2022;
- un montant de 802 619 \$ portant intérêt à 4,80 % et des paiements de capital et d'intérêts seront reçus en versements annuels égaux de 102 936 \$ jusqu'en 2023.

TENNIS CANADA – STADE JARRY

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

2. Créances à long terme (suite)

En 2019, la demande de subvention d'aide gouvernementale de l'entité a été approuvée pour le projet de court présenté ci-dessous :

- d) un montant de 1 053 180 \$ portant intérêt à 2,5 % et des paiements de capital et d'intérêts seront reçus en versements annuels égaux de 120 336 \$ à compter de 2021 et jusqu'en 2030.

3. Immobilisations

En 2015, l'entité a conclu une entente avec la ville de Montréal (la « ville ») dans le cadre de laquelle la ville fait la location du stade auprès de l'entité jusqu'au 31 juillet 2021. À l'échéance du contrat de location, et seulement après la durée complète de la location et des périodes de renouvellement optionnelles, la possession en droit de l'installation sera transférée à la ville pour 1 \$. Le centre de tennis consiste en une installation de tennis intérieure, des bureaux, d'aménagements, de terrains de tennis extérieurs, d'un stade et de toutes les structures de gradins sur le site du centre de tennis.

			2020	2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Centre et stade de tennis	61 559 495 \$	43 545 491 \$	18 014 004 \$	18 394 517 \$
Matériel de restauration et mobilier, structures en tissu et installations extérieures	597 878	586 698	11 180	13 980
Affiches permanentes, clôtures et estrades	958 944	903 945	54 999	40 007
Mobilier d'intérieur, équipement sportif et systèmes de sécurité et de téléphonie	1 492 749	1 014 394	478 355	501 111
Matériel informatique	280 929	228 899	52 030	77 657
Véhicules à moteur	36 551	18 931	17 620	5 021
	64 926 546 \$	46 298 358 \$	18 628 188 \$	19 032 293 \$

TENNIS CANADA – STADE JARRY

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

4. Emprunts à terme et à vue

	2020	2019
a) Emprunt bancaire, exigible en mars 2022, portant intérêt à 4,50 %. Les intérêts sont payables annuellement, pour un paiement annuel de capital et d'intérêts de 196 833 \$. L'emprunt est garanti par une charge de premier rang répartie sur l'ensemble des actifs de l'entité et cosignée par l'Association, de même que par une hypothèque de premier rang d'un montant de 1 558 000 \$ grevant la totalité des sommes dues à l'Association par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.	369 044 \$	541 508 \$
b) Emprunt bancaire, exigible en mars 2022, portant intérêt à 4,98 %. Les intérêts sont payables annuellement, pour un paiement annuel de capital et d'intérêts de 442 993 \$. L'emprunt est garanti par une charge de premier rang répartie sur l'ensemble des actifs de l'entité et cosignée par l'Association, de même que par une subvention devant intervenir entre l'Association et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.	819 754	1 202 689
c) Emprunt bancaire, exigible en juin 2023, portant intérêt à 4,80 %. Les intérêts sont payables annuellement, pour un paiement annuel de capital et d'intérêts de 102 936 \$. L'emprunt est garanti par une charge de premier rang répartie sur l'ensemble des actifs de l'entité et cosignée par l'Association, de même que par une subvention devant intervenir entre l'Association et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.	281 430	366 715
d) Emprunt bancaire à vue, portant intérêt au taux préférentiel canadien annuel de la Banque majoré de 0,5 %. Les intérêts sont payables le 26 ^e jour de chaque mois. La banque accepte de convertir cet emprunt à vue en deux emprunts à terme en 2021 : l'installation B, d'une durée de cinq ans, montant maximal de 1 747 000 \$ et l'installation C, d'une durée de dix ans, montant maximal de 1 053 180 \$. Le taux sera déterminé au moment du décaissement et un versement annuel sera effectué. L'emprunt est garanti par une charge de premier rang répartie sur l'ensemble des actifs de l'entité et cosignée par l'Association, de même que par une subvention devant intervenir entre l'Association et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.	1 827 048	1 528 099
e) Emprunt au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (« CUEC ») remboursable sans intérêts au plus tard le 31 décembre 2022 et portant intérêt à 5 % par an à compter du 1 ^{er} janvier 2023. Aucune obligation de remboursement du capital jusqu'au 31 décembre 2022, mais remboursement de la totalité du capital exigible le 31 décembre 2025. Un montant de 10 000 \$ peut être radié si le solde est remboursé le 31 décembre 2022 au plus tard.	30 000	–
	3 327 276	3 639 011
Moins la tranche à moins de un an et exigible à vue	2 498 684	2 168 810
	828 592 \$	1 470 201 \$

TENNIS CANADA – STADE JARRY

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

4. Emprunts à terme et à vue (suite)

Au cours de l'exercice, les intérêts sur la dette à long terme ont totalisé 78 620 \$ (108 932 \$ en 2019).

Les remboursements de capital prévus pour les quatre prochains exercices se répartissent comme suit :

2021	2 498 684 \$
2022	734 057
2023	94 535
2024	–
	<hr/>
	3 327 276 \$

Aux termes de la convention d'emprunt, l'entité et Canadian Tennis Association – Association Canadienne de Tennis (l'« Association ») doivent satisfaire à certaines clauses restrictives d'ordre qualitatif et quantitatif.

Les clauses restrictives d'ordre quantitatif sont les suivantes :

- a) L'entité doit maintenir une position d'actifs nets d'au moins 1 300 000 \$ et un ratio de couverture des charges fixes d'au moins 1:1.
- b) L'entité et l'Association doivent maintenir une position combinée d'actifs nets de 10 000 000 \$. Les actifs nets combinés s'entendent des actifs nets compte non tenu des actifs incorporels et des avances entre apparentés.
- c) L'entité et l'association doivent maintenir un ratio d'endettement inférieur ou égal à 1,5:1 et un ratio de couverture des charges fixes d'au moins 1:1.

Conformément à la convention, l'entité et l'Association sont tenues de se conformer à certaines clauses restrictives d'ordres qualitatif et financier et, en particulier, l'obligation de maintenir un ratio d'endettement ne dépassant pas 1,50:1 et un ratio de couverture des charges fixes d'au moins 1,20:1. L'Association n'avait pas respecté la clause restrictive se rapportant au ratio de couverture minimale du service de la dette pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Le 9 juin 2021, l'Association a conclu une convention modifiée qui a permis de remédier au non-respect des clauses restrictives en date du 30 décembre 2020. La nouvelle facilité a été conclue après la clôture de l'exercice qui tient compte des nouvelles obligations stipulées par les clauses restrictives auxquelles l'Association est conforme (note 11).

TENNIS CANADA – STADE JARRY

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

4. Emprunts à terme et à vue (suite)

L'entité détient des créances provenant de plusieurs organismes provinciaux (note 2) qui sont contrebalancées en partie par les emprunts bancaires dont il est fait mention aux notes 4 a), 4 b) et 4 c) ci-dessus.

5. Apports en capital reportés

	2020	2019
Gouvernement fédéral	257 286 \$	277 077 \$
Gouvernement provincial	2 092 815	2 250 457
Gouvernement municipal	1 507 149	1 618 985
Commandites	125 907	135 592
Gouvernement provincial – Tourisme Québec	285 324	307 272
Programme de commandites canadien	297 124	319 979
Commandite de construction	4 692 173	4 997 238
	9 257 778	9 906 600
Moins la tranche à moins de un an	648 820	606 695
	8 608 958 \$	9 299 905 \$

6. Opérations entre apparentés

L'entité est liée à l'Association par le biais d'un conseil d'administration commun et, dans le cours normal de ses activités, elle loue des espaces de bureaux à l'Association et emploie du personnel commun avec cette société apparentée. L'entité a également reçu, de temps à autre, des avances de l'Association pour des frais d'exploitation normaux et pour des améliorations d'immobilisations corporelles.

Le tableau qui suit présente les opérations entre apparentés de l'entité pour l'exercice :

	2020	2019
Charges de l'Association pour la location de bureaux	395 000 \$	395 000 \$
Charges de l'Association relatives au personnel, aux événements et aux frais d'administration	1 548 043	2 943 533

TENNIS CANADA – STADE JARRY

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

6. Opérations entre apparentés (suite)

Somme à payer à l'Association

	2020	2019
Rénovations en 2002	700 000 \$	700 000 \$
Construction en 1996	150 000	150 000
Construction, commandites et exploitation	13 778 278	13 179 235
	14 628 278 \$	14 029 235 \$

Les montants liés à un apparenté ne portent pas intérêt.

L'Association ne prévoyait pas demander le solde de 2020 restant avant le 1^{er} janvier 2022, ce qui a entraîné le reclassement du montant comme un passif à long terme.

7. Commandites

L'entité a conclu un nouvel accord de commandite des droits d'appellation en 2018, qui remplace l'accord de commandite conclu en 2004. Les produits tirés de commandites sont reçus annuellement et comptabilisés sur la période correspondante de paiement.

	2020	2019
Commandite de la Banque Nationale	– \$	50 000 \$
Produits tirés des droits d'appellation	280 000	316 400
	280 000 \$	366 400 \$

8. Exigence de réserve pour immobilisations

Conformément à l'entente avec la ville concernant l'usage de biens de la ville, l'entité s'est engagée à constituer une réserve pouvant être utilisée pour entreprendre des réparations majeures au centre de tennis, de même que pour remplacer des immobilisations corporelles au besoin. L'entité est engagée à garder un montant de base de 86 000 \$ par année jusqu'en 2021 (86 000 \$ en 2019).

TENNIS CANADA – STADE JARRY

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

9. Risques liés aux instruments financiers

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition de l'entité au risque de taux d'intérêt découle de ses emprunts à taux variable établis en fonction du taux préférentiel de la banque puisque les flux de trésorerie fluctuent selon les variations des taux d'intérêt de temps à autre. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2019.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'entité éprouve de la difficulté à honorer ses obligations liées aux passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque que, du fait des exigences de liquidités opérationnelles, l'entité n'ait pas les fonds suffisants pour régler une transaction à la date prévue et qu'elle soit donc obligée de vendre des actifs financiers à une valeur moindre que leur valeur réelle ou que l'entité ne soit pas en mesure de régler ou de recouvrer un actif financier. L'exposition de l'entité à ce risque découle principalement de ses créanciers et charges à payer, de sa dette à long terme et de la somme à payer à un apparenté.

L'entité gère le risque de liquidité en s'assurant, dans la mesure du possible, de toujours avoir des flux de trésorerie suffisants pour financer ses activités d'exploitation et pour répondre à ses obligations lorsqu'elles sont exigibles, et ce, selon des conditions d'activités normales ou de crise. Compte tenu des circonstances extraordinaires liées à la COVID-19 qui pèsent sur l'exercice en cours, la direction a pris des mesures pour minimiser le risque de liquidité en freinant les dépenses jugées superflues.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. L'exposition au risque de crédit de l'entité découle de ses sommes à recevoir. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2019.

TENNIS CANADA – STADE JARRY

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

10. Engagements

À l'exercice 2016, l'entité a signé un renouvellement du contrat de location avec la ville et s'est engagée à investir un montant de 200 000 \$ dans un projet du parc Jarry. Le projet a été entamé au cours de l'exercice et prendra fin en 2021. De plus, l'entité collabore étroitement avec la Ville pour mettre au point le renouvellement du contrat de location qui échoira au début de 2021.

11. Événement postérieur à la date de clôture

Le 9 juin 2021, l'Association a conclu une convention pour une nouvelle facilité de crédit qui remplace les offres de financement datées du 10 janvier 2011 et du 13 avril 2011 (note 4). Toutes les modalités et les conditions qui s'appliquaient aux anciennes facilités figurent dans la convention et elles ont été modifiées et mises à jour. La nouvelle facilité se compose des éléments suivants :

- a) une facilité de crédit d'exploitation d'une somme maximale de 13 750 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel annuel majoré de 1,75 % et exigible à vue;
- b) un crédit spécial pour l'émission de cartes de crédit d'affaires Mastercard d'un maximum de 400 000 \$, exigible à vue;
- c) une facilité de couverture du risque de change d'un maximum de 300 000 \$;
- d) une facilité de crédit sous forme d'emprunt à vue d'une somme de 2 204 961 \$ portant intérêt au taux préférentiel annuel majoré de 0,50 %. Le remboursement intégral exigible à vue doit se faire le 30 juin 2021, au plus tard;
- e) un emprunt à terme de cinq ans de 1 151 781 \$, aux termes duquel la somme maximum pouvant être prélevée ne doit pas être supérieure à la différence entre l'emprunt à vue d) et l'emprunt à terme f), portant intérêt au taux préférentiel de la banque en vigueur à la date du décaissement;
- f) une facilité de crédit sous forme d'emprunt à terme de dix ans d'une somme de 1 053 181 \$ pouvant être utilisée pour rembourser une partie de la facilité de crédit sous forme d'emprunt à vue d). Elle repose sur une entente de support entre l'Association et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur visant l'octroi d'une assistance portant intérêt au taux préférentiel de la banque en vigueur à la date du décaissement;
- g) un emprunt à terme d'un an financé par Exportation et développement Canada de 6 250 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel de la banque majoré de 1,75 %.

TENNIS CANADA – STADE JARRY

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

11. Événement postérieur à la date de clôture (suite)

La sûreté se compose :

- a) d'une convention visant une garantie de premier rang sur les débiteurs actuels et futurs enregistrée en Ontario;
- b) d'une hypothèque universelle de 13 560 000 \$ sur tous les biens meubles et immeubles et d'une hypothèque mobilière de 20 700 000 \$ sur tous les biens meubles et immeubles;
- c) d'un avenant aux termes duquel la banque est désignée comme bénéficiaire du produit tiré des polices d'assurance biens et d'un certificat de garantie de prêt délivré à la banque par EDC qui garantit 80 % de la facilité de crédit mentionnée au point g).

Parmi les différentes clauses restrictives comportant obligation de faire, notons :

- a) la réalisation d'un BAIIA combiné de (11 500 000) \$ au 31 décembre 2020, de (5 500 000) \$ au 31 décembre 2021 et de 1 000 000 \$ au 31 décembre 2022;
- b) les clauses restrictives comportant obligation de ne pas faire, notamment l'obtention du consentement écrit de la banque à l'égard de tout changement significatif de la nature des activités, y compris les fusions, les emprunts contractés à moins qu'ils ne soient subordonnés à la nouvelle facilité de crédit, les avances consenties à certains apparentés en dehors du cours normal des activités et l'octroi d'une assistance à un tiers ou la réalisation d'un investissement dans un tiers qui dépasse 500 000 \$ par an.